



COMMUNE DE BOUSSENS

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Version n°1, 28.01.2025

Auteur du document : Yann Payen

Mandataire : Lyka

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de **l'adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet **d'éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité s'engage dans la démarche du Plan énergie et climat communal, qui a pour but d'établir une vision et une stratégie communal pour participer, à notre échelle, à cet effort global.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de biodiversité pour les 3 prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Changement climatique

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	5
2. ÉTAT DES LIEUX.....	6
La commune en bref.....	6
Profil climatique.....	7
Profil énergétique.....	16
3. VISION ET OBJECTIFS	19
Vision à l'horizon 2050.....	19
Objectifs à l'horizon 2030	20
4. PLAN D' ACTIONS	20
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	27
Gouvernance.....	27
Sources de financement.....	27
Suivi de la mise en oeuvre.....	28
6. COMMUNICATION DU PECC	28
7. CONCLUSION	29
8. ANNEXE.....	30
Annexe 1 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.....	30

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

Émissions GES territoriales (2019)

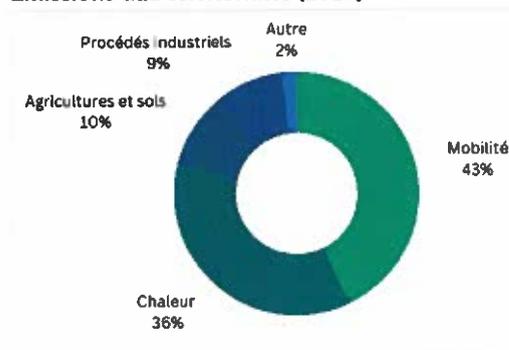


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

La Commune de Bousens a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national.

Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

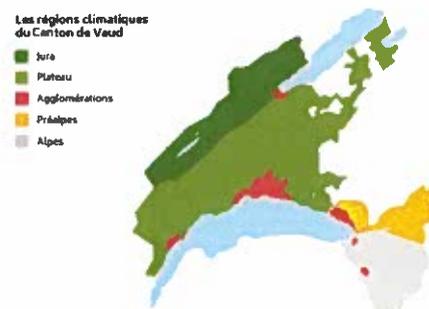


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse. <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>
⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Bousens a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁶. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).

⁶ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

2. État des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune est située dans district du Gros-de-Vaud. Elle recense 1'081 habitant-e-s pour une superficie de 315 hectares. Le village est proche de l'axe Lausanne - Yverdon avec une forte proximité avec la capitale vaudoise.

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

Thème	Actions réalisées
Transversal	<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des « écocups » pour la population et les sociétés locales
Energie & mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Éclairage public en LED et dynamique courant 2023• Installation de panneaux solaires sur la grande salle en mai 2024 et sur le bâtiment Grand Rue 3• Organisation d'un appel d'offre groupé pour la population pour les panneaux solaires• Subventions pour les vélos électriques et mécaniques depuis 2023• Subvention communale pour les transports publics (15-19 ans) depuis 2023• Installation de borne électrique sur le parking de l'école• CECB+ sur une partie des bâtiments communaux en 2021• Installation solaire autonome sur le bâtiment de la déchetterie
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Inventaire et diagnostic des espaces verts communaux en 2024• Îlot de sénescence en 2022, au Nord-Ouest de la commune

- Réduction de l'usage de produits chimiques pour la voirie, depuis 2022

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Bousens a été réalisé en 2024 sur la base des outils fournis par le Canton. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

La figure ci-dessous illustre les émissions de GES par habitant, en moyenne, en 2019, à Bousens, comparées à celles d'un Suisse typique. À droite, figurent les objectifs pour 2030 et 2050 des accords de Paris, ratifiés par la Confédération.

Les résultats montrent que Bousens est légèrement en dessous de la moyenne nationale, avec environ 13,7 tCO₂eq/hab/an, dont environ un tiers des émissions est produit sur le territoire national (émissions directes). Cela signifie que les deux tiers restants sont générés à l'étranger.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

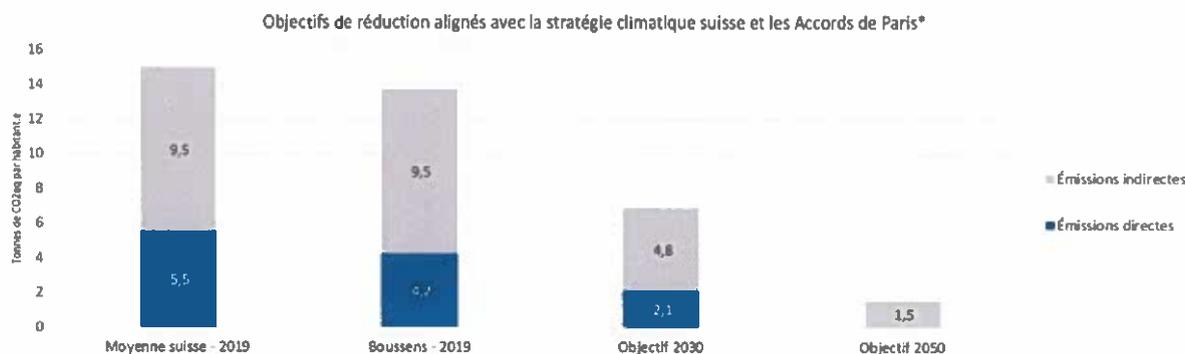


Figure 3 : Bilan carbone de la commune, via l'outil cantonal

La consommation, c'est-à-dire les achats courants des habitants (alimentation, loisirs, restaurants, etc.), est la catégorie qui émet le plus de GES, suivie de près par la mobilité puis par l'énergie (chauffage des bâtiments et électricité).

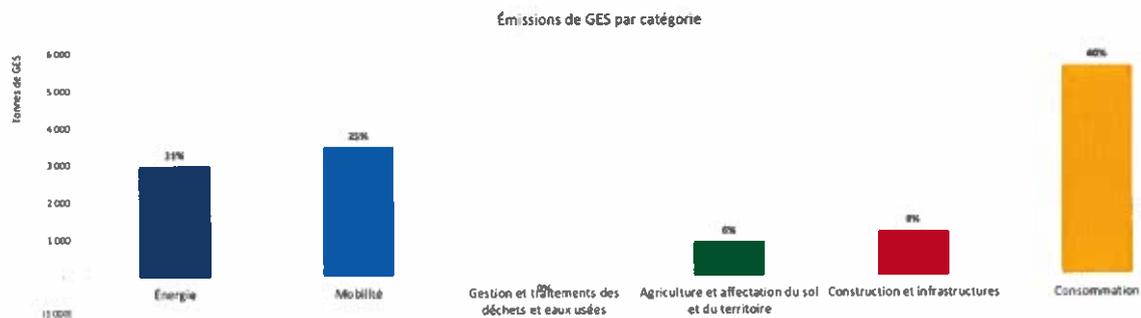


Figure 4 : Répartition du bilan carbone territoriale de Boussens, via l'outil cantonal

Enfin, la catégorie « consommation » est principalement impactée par les émissions importantes de GES liées à l'alimentation et aux boissons. À noter que ces données représentent une moyenne nationale suisse et ne sont pas spécifiques aux habitants du village de Boussens.

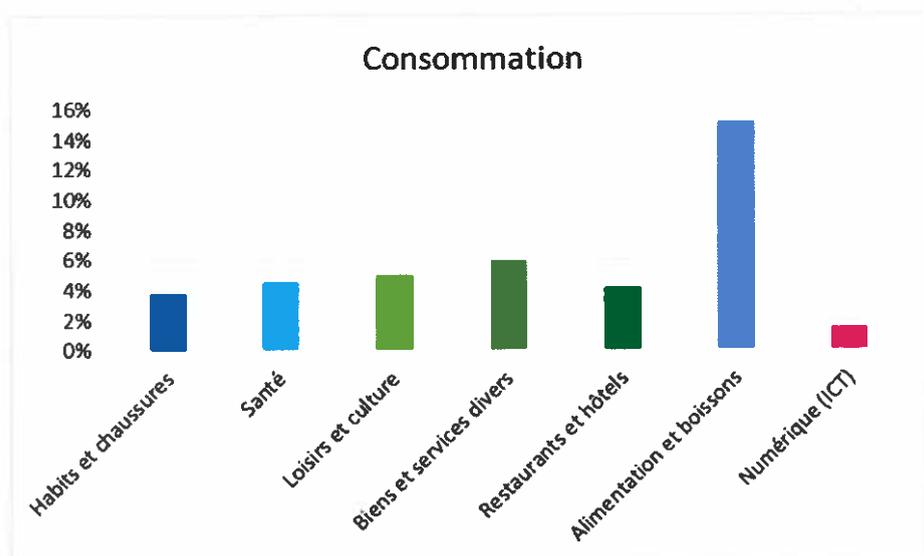


Figure 5 : Répartition des émissions de GES de la catégorie "Consommation" en Suisse

Les impacts de la mobilité proviennent en grande majorité de la voiture et de l'avion. Les transports publics (bus et train) présentent un ratio impact/kilomètre très avantageux, mais restent encore trop peu utilisés par les citoyens. Cela s'explique notamment par la position géographique du village, qui rend l'usage quotidien des transports publics ou du vélo difficile.

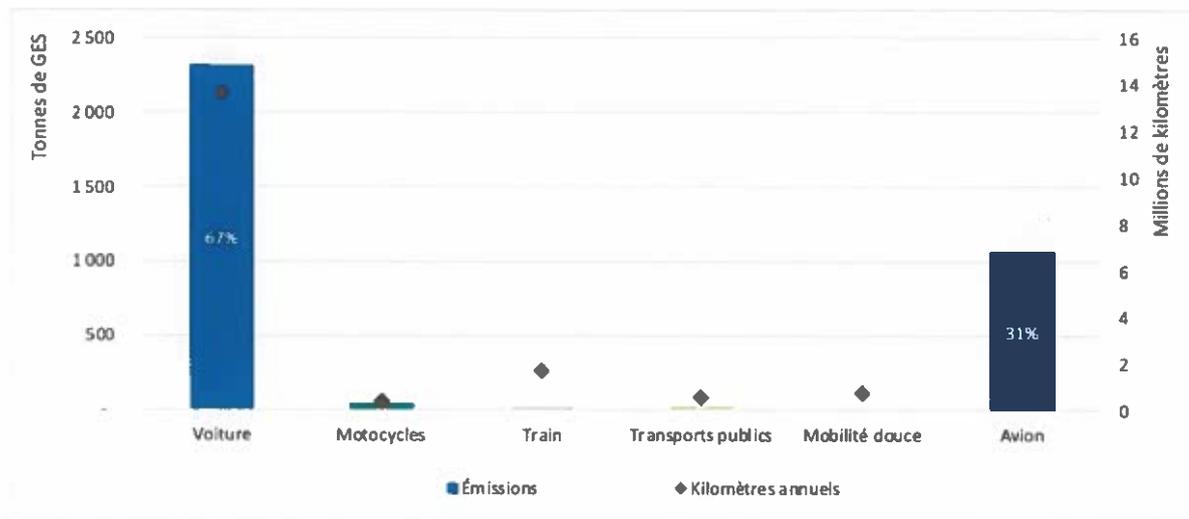


Figure 6 : Répartition des émissions et KM pour un village comme Boussens

Dans le bilan carbone de l'administration, la catégorie « Energie », liée à la consommation énergétique des bâtiments publics est de loin la plus élevée.

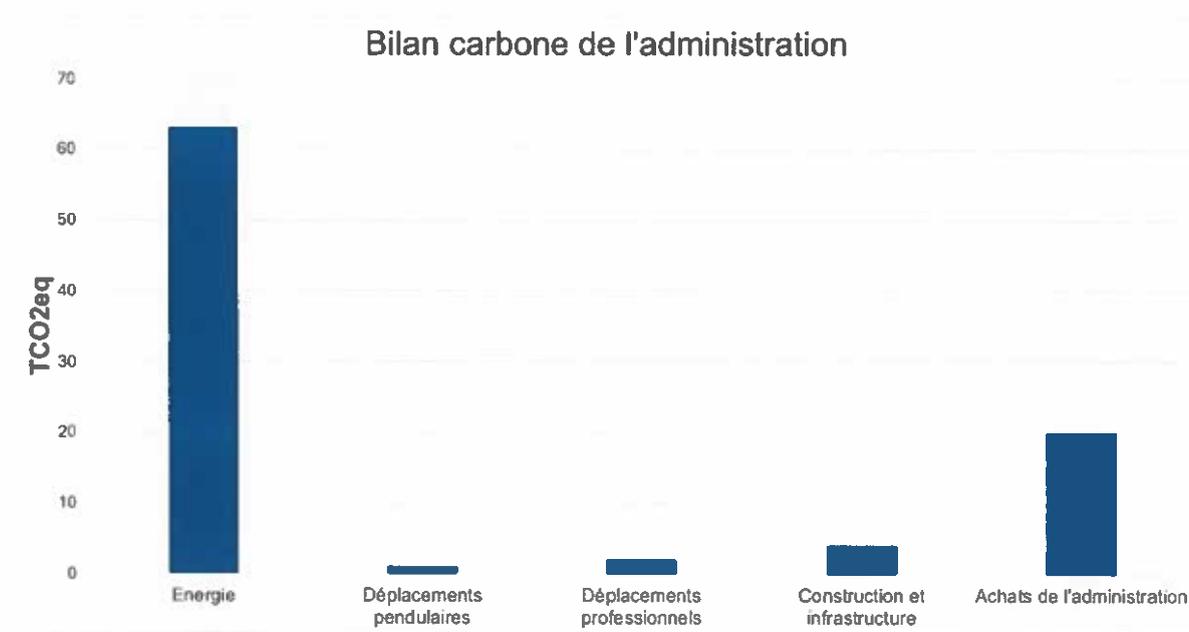


Figure 7 : Synthèse du bilan carbone de l'administration de Boussens, données 2023

Dans le cadre des émissions liées aux bâtiments publics, et donc à l'énergie, le gaz naturel est le combustible qui contribue le plus au bilan carbone de cette catégorie, représentant à lui seul 91 % des émissions.

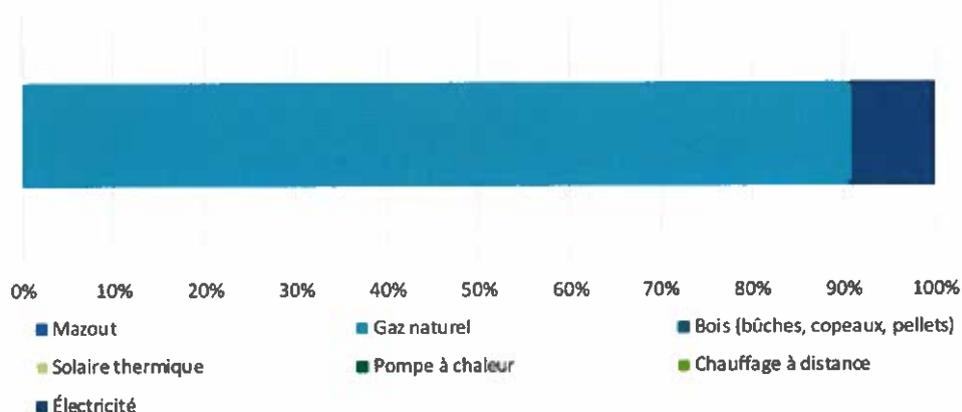


Figure 8 : Répartition des émissions de GES des bâtiments communaux

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune se situe dans la zone géographique du Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques associés, sont similaires à ceux des autres communes situées dans ce périmètre.

Pour la commune de Bousens, les principaux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique sont les suivants :

- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules estivales, impactant la qualité du sommeil et rendant les travaux en extérieur encore plus difficiles ;
- L'intensification des fortes précipitations, causant des dégâts aux récoltes et aux infrastructures ;
- Le décalage de la période de végétation, affectant l'agriculture et la biodiversité de manière générale.

Afin de répondre à ces différents enjeux, plusieurs mesures seront mises en œuvre dans le cadre du PECC, notamment dans le domaine de la biodiversité.



Enjeux liés à la biodiversité

La biodiversité désigne la diversité des formes de vie présentes sur un territoire. Pour bénéficier pleinement des services écosystémiques que la nature peut offrir, il est essentiel de maintenir une biodiversité en bon état. Vous trouverez ci-dessous des données permettant d'évaluer l'état de la biodiversité dans notre région.

Les enjeux majeurs identifiés sont les suivants :

- Renforcer l'arborisation du territoire ;
- Protéger les espaces de grande qualité biologique, notamment dans les forêts ;
- Renforcer les liaisons biologiques ;
- Lutter contre les espèces envahissantes.

Par ailleurs, une étude a été réalisée afin d'évaluer l'état des espaces verts communaux et de proposer des actions à mettre en œuvre. Ces actions seront intégrées au plan d'action du PECC (action numéro 17.1).

Arborisation et température

La carte ci-dessous montre les îlots de chaleur sur le territoire communal. L'image montre très clairement que le centre village a une température supérieure au reste, excepté quelques zones agricoles.

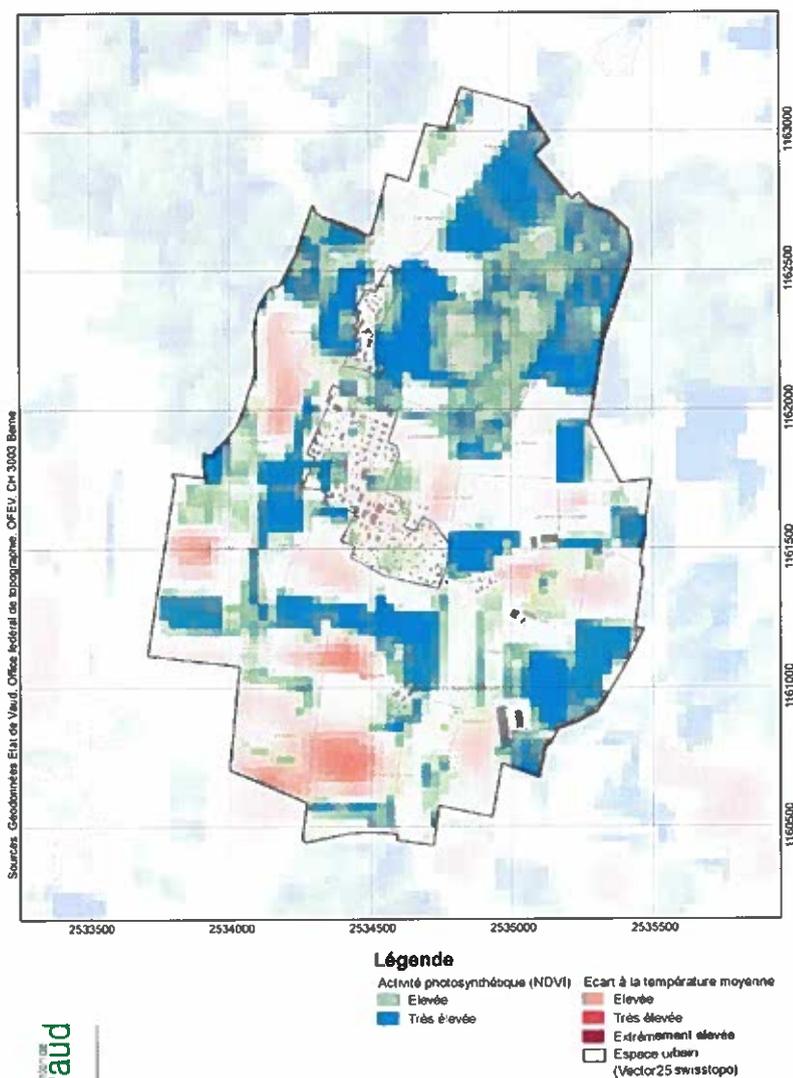


Figure 9 : Température en surface de Boussens en plein été, données cantonales

La carte ci-dessous illustre la canopée urbaine du village de Boussens et la compare à celle de la moyenne cantonale. À Boussens, la canopée supérieure à 3 mètres de hauteur dans l'espace bâti représente 5,9 % (c'est-à-dire que 5,9 % de la surface de l'espace bâti est recouverte par une végétation dépassant 3 mètres de hauteur), contre 13,6 % pour la moyenne cantonale.

Cela montre que la commune de Boussens possède une canopée nettement inférieure à la moyenne cantonale.

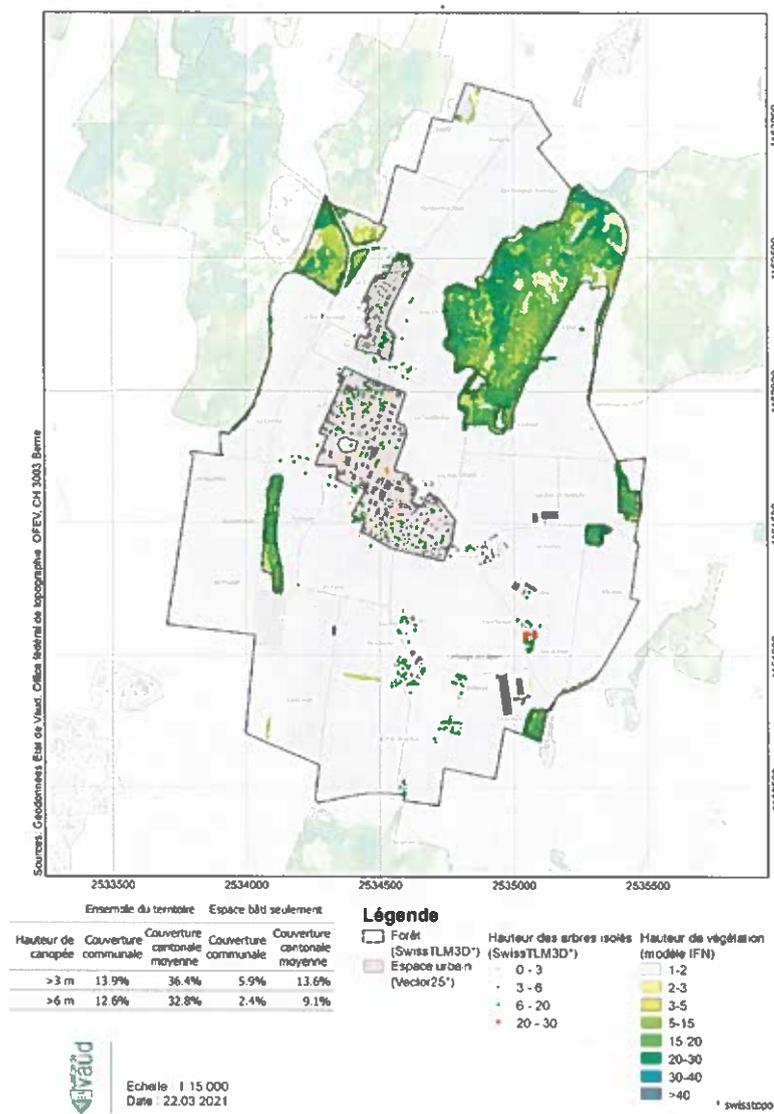


Figure 10 : Taux de canopée pour le village de Bousens, données cantonales

Qualité biologique

Sur l'image ci-dessous on identifie un bas marais (en vert) ainsi qu'une zone de reproduction de batracien. Ces deux zones sont essentielles à protéger afin de garder une biodiversité riche. Bien que ces deux zones ne soient pas sur le territoire communal de Bousens mais sur celui de Bettens, la commune a un rôle important à jouer pour pérenniser ces espaces.

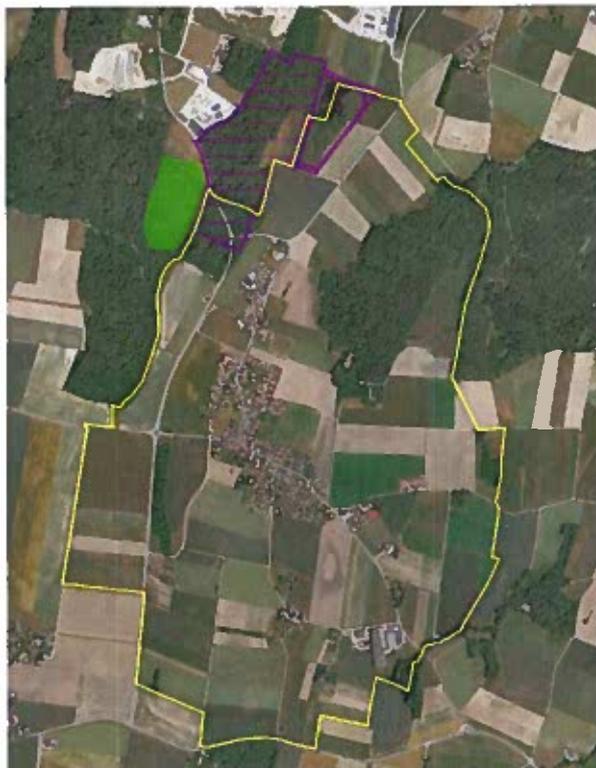


Figure 11 : Inventaire des sites de reproduction de batraciens et de bas marais, données cantonales

La carte ci-dessous montre les zones d'intérêts biologique supérieur (grille verte) et prioritaire (tâches vertes), à conserver ou à renforcer. On voit que les espaces forestiers au Nord Est de la commune sont à renforcer et d'une forte valeur biologique et que l'espace forestier au nord est au minimum à conserver.

La commune est longée par une liaison biologique amphibie et terrestre qui est très clairement à renforcer.

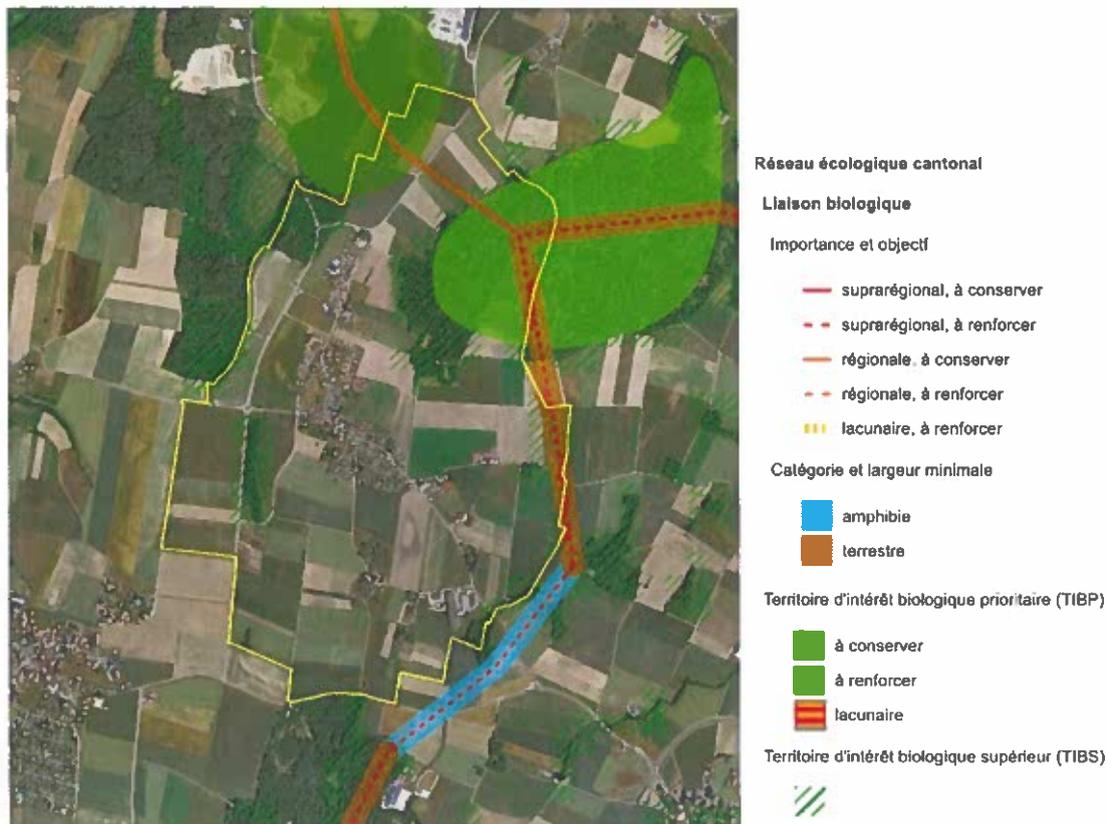


Figure 12 : Liaisons biologiques, données cantonales

Plantes envahissantes

En ce qui concerne les espèces envahissantes, les principales identifiées sur le site Infoflora sont :

- Laurier cerise
- Solidage du Canada
- Solidage géant
- Vergerette annuelle

Il est essentiel de poursuivre la lutte contre ces plantes afin de protéger les espèces indigènes, adaptées à notre territoire.

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune de Boussens a été établi en 2024 sur la base des données transmises par le canton. Il fournit des informations essentielles pour comprendre les consommations et productions d'énergie.

Vous trouverez ci-dessous un détail du profil énergétique de la commune.

En résumé, voici les points forts et les points faibles du territoire en matière d'énergie :

Points forts

- Une augmentation de la production solaire sur le territoire très importante
- Un nombre croissant de rénovations énergétiques (isolation ou changement de système de chauffage), en particulier d'isolation de bâtiment
- Réalisation de certains CECB+ pour les bâtiments communaux

Points faibles

- Une part encore importante de bâtiments à rénover sur le territoire
- Un pourcentage élevé d'énergie fossile utilisé pour le chauffage

À l'échelle du territoire, la production solaire a nettement augmenté au cours des dix dernières années, avec une hausse de 200% de la production d'électricité solaire. Néanmoins, le potentiel théorique est d'environ 6,62 GWh de production, contre seulement 0,45 GWh en 2022. Il reste donc une marge de progression importante pour renforcer la production sur le territoire.

Production solaire sur le territoire



Figure 13 : Production solaire estimée à Boussens, données cantonales

Concernant l'état énergétique des bâtiments du territoire, le graphique ci-dessous montre qu'environ 68 % des bâtiments nécessitent une rénovation énergétique. Cela correspond à une baisse de

consommation potentielle de 41 %, si l'ensemble des bâtiments concernés rénovent leur enveloppe thermique.

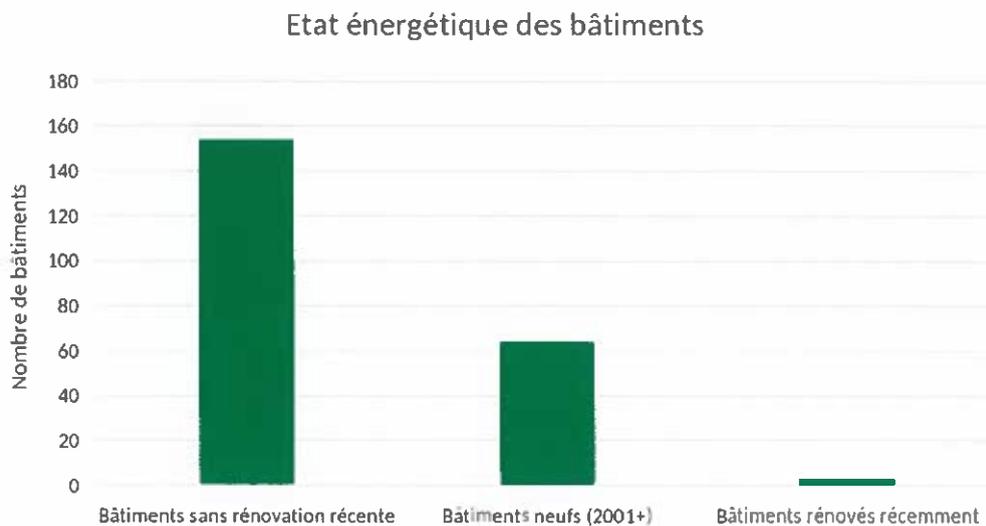


Figure 14 : État énergétique des bâtiments de Boussens, données cantonales

Le graphique ci-dessous indique que 78% de la consommation de chaleur est de source fossile, 11% de bois ou de pompe à chaleur et 10% d'électricité directe.

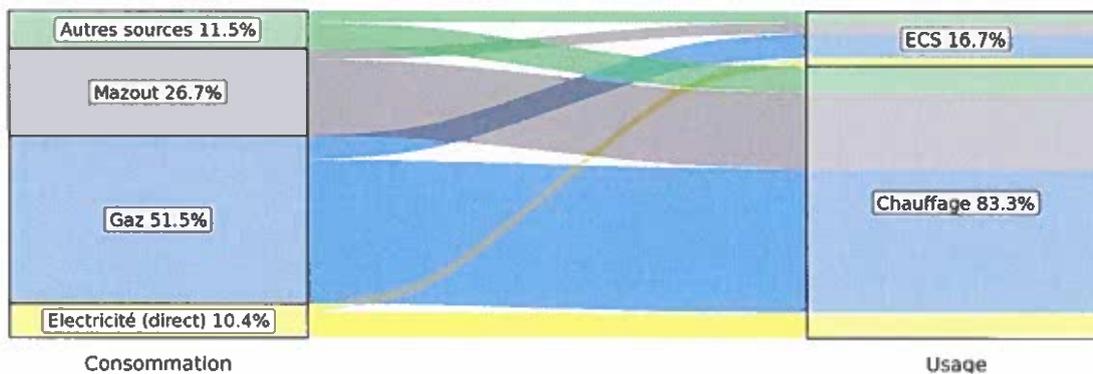


Figure 15 : Consommation et usage par type d'énergie, à Boussens, données cantonales

Le graphique ci-dessous indique le nombre de subvention cantonale demandés par type de demande. Il est clairement identifié que la majorité des demandes consistent à améliorer l'isolation des bâtiments.

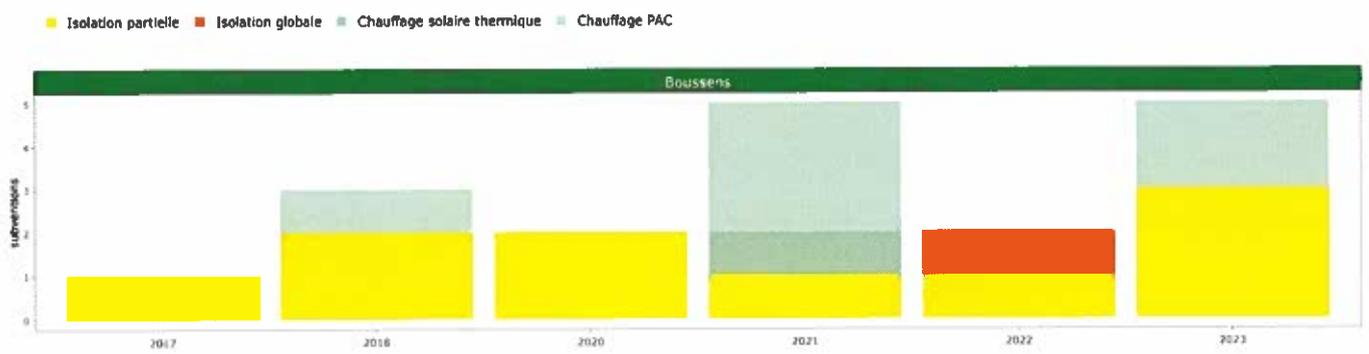


Figure 16 : Nombre de demandes de subvention cantonale à Bousens, données cantonales

3. Démarche participative

Afin d'élaborer le PECC, la population a été invitée à participer à deux ateliers distincts.

Le premier, qui s'est tenu le 18 mars 2024, avait pour objectif de recueillir les avis de la population sur la vision 2050 de Boussens, ainsi que sur les objectifs à fixer d'ici 2030 pour mettre la commune sur la bonne voie.

Le second atelier, organisé le 13 juin 2024, a permis, d'une part, de présenter la vision 2050 et les objectifs 2030 définis lors du premier atelier, puis retravaillés et validés par la Municipalité, et, d'autre part, de faire émerger une liste d'actions pour chacun des objectifs. Chaque participant a eu l'occasion de proposer des actions que la commune pourrait mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Les deux ateliers ont réuni entre 15 et 20 participants, avec une représentation équilibrée en termes d'âge et de genre.

Voici quelques photos des deux ateliers :



4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Boussens a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, permettra au plan de se structurer autour de trois axes : la nature, le local et l'efficacité.

« Nous sommes à Boussens en 2050. La vie tourne autour du partage, de l'entraide et des nombreuses interactions. La population est sensibilisée à la nature, à l'environnement et au vivre-ensemble.

Proximité

La population est très en lien et partage de nombreux moments : de fête, de travail, d'entraide. Elle vit dans un cadre calme, proche et respectueux de la nature, vert et boisé.

Les habitants consomment davantage de produits locaux et de saison, bio lorsque cela est possible, et diminuent leur consommation de viande. L'économie circulaire et la sobriété volontaire sont encouragées et soutenues. Le commerce local est développé et les échanges entre habitant.e.s et producteurs locaux sont facilités. Le troc est pratiqué et des repairs cafés sont organisés.

Economiser

De nouvelles technologies ont été mises en place, que ce soit pour l'énergie, le chauffage, la mobilité et même pour les festivités, avec des alternatives aux feux d'artifices.

Les maisons ont été rénovées, consomment moins d'énergie et sont mieux isolées. La taille des logements a diminué et les habitations se sont densifiées. De l'énergie renouvelable est produite localement et a complètement remplacé les énergies fossiles. L'éclairage public et privé est limité la nuit.

Les habitants se déplacent davantage en mobilité douce. Cela permet de rendre plus calme le village. Les trajets en voiture privée sont limités et sont remplacés par des trajets à pied, à trottinette ou en vélo, ou alors en covoiturage. Les connexions en transports publics vers de grands axes sont plus fréquentes. Des solutions de transports publics plus flexibles et avec des véhicules de taille réduite sont mises en place.

L'eau est utilisée de manière rationnelle et raisonnée par la population et l'administration.

Végétaliser

La commune est arborisée, permettant l'existence de zones d'ombre et d'îlots de fraîcheur, et possède une grande diversité de végétation (arbres fruitiers, haies mellifères et fourragères, parcelles sauvages, ...). La biodiversité a augmenté par la création d'aires écologiques et de couloirs écologiques. L'agriculture est diversifiée, et des modes d'agriculture alternatifs sont aussi pratiqués.»

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Bousens a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Thème	Objectifs	Proximité	Économiser	Végétaliser
Transversal	Faciliter la réparation et l'achat de seconde main	X	X	
	Promouvoir la consommation locale, en particulier alimentaire	X		
	Réduire la quantité de déchets produites sur le territoire	X	X	
Énergie & mobilité	Réduire la consommation électrique du territoire		X	
	Augmenter la production d'électricité renouvelable	X		
	Augmenter la part de chauffage renouvelable du parc immobilier	X	X	
	Augmenter le nombre de rénovation du parc immobilier du territoire		X	
	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux		X	
	Amélioration l'infrastructure pour la mobilité douce au niveau communal et intercommunal	X	X	X
	Renforcer les transports publics et les solutions alternatives	X	X	
	Planifier le passage aux véhicules et machines électriques pour l'administration		X	
	Promouvoir le car sharing et le covoiturage	X	X	
	Réduire la quantité d'eau potable utilisée		X	
Adaptation aux changements climatiques	Avoir des corridors biologiques de qualité reliant nos forêts			X
	Renforcer la végétalisation du territoire, en particulier en zone village			X

5. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 40 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés dans le tableau de suivi des actions, en annexe :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Thème	Objectifs	No cantonal	Titre de l'action	N° action	Sous action
Transversal	Déployer une culture durable au sein de la commune	1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	1.1	Créer une commission durabilité au conseil général
		3	Former les élu-e-s et le personnel communal	3.1	Au moins 1 employé et / ou 1 Municipal réalise une formation de la liste cantonale par année
				3.2	Organiser des ateliers de sensibilisation pour l'administration et le conseil général
	4	Favoriser l'engagement et la participation de la population	4	<i>Lié à plusieurs fiches, comme le repair café ou l'outilthèque.</i>	
	5	Acheter de manière sobre en carbone	5.1	Identifier les dépenses importantes de la commune et intégrer la durabilité dans le choix des fournisseurs	
	6	Réduire la quantité de déchets produites sur le territoire	6.1	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	6.1
6.2			6.2		Créer une "outilthèque" pour se prêter les outils de jardinage, bricolage, etc..

			6.3	Vaisselle réutilisable fortement recommandé sur l'ensemble des manifestations du territoire
			6.4	Organiser un atelier repair café par année
			6.5	Promouvoir les échanges de bien et les plateformes existantes
			9.1	Proposer dans les événements communaux (école, admin) une alimentation durable et sans déchet
			9.2	Proposer un bon achat afin de promouvoir les commerces locaux
		9	9.3	Favoriser les échanges d'informations entre les agriculteurs et les habitants afin de favoriser une compréhension mutuelle (atelier de rencontre ou autres)
			10.1	Proposer une subvention pour la rénovation énergétique
			10.11	Définir la procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser
Energie et mobilité	Augmenter le nombre de rénovation du parc immobilier	10	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés	
			9	Promouvoir la consommation locale, en particulier alimentaire
			9	Promouvoir une alimentation locale et durable

Augmenter la production d'électricité renouvelable	15	Développer la production d'électricité photovoltaïque	15.1	Stimuler les offres groupées
			15.2	Sensibiliser et communiquer auprès de la population sur les intérêts à réaliser des installations solaires
Améliorer l'infrastructure pour la mobilité douce au niveau communal et intercommunal	16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos	16.1	Étudier la mise en place des 30km/h au sein du village
			16.2	Promouvoir les vélos / publibike
Renforcer les transports publics et les solutions alternatives	16.2	Renforcer les transports publics et les solutions alternatives	16.3	Installer des stationnements vélo aux endroits pertinents
			16.4	Promouvoir « bike to work »
Promouvoir le car sharing	16.3	Car sharing	16.21	Augmenter la cadence des TP la journée (06h - 22h), à négocier avec les communes limitrophe
			16.31	Promouvoir des applications de covoiturage existantes
			16.32	Avoir des mobility sur le territoire

Plan énergie et climat communal

Adaptation aux changements climatiques	Planifier le passage aux véhicules électriques pour l'administration	16.4	Exemplarité de la mobilité communale	16.41	Planifier le passage aux véhicules électriques pour l'administration
	Renforcer la végétalisation du territoire, en particulier en zone village	17	Renforcer la biodiversité sur le territoire	17.1	Établir un plan biodiversité et le mettre en œuvre
				17.2	Faire et promouvoir la liste des espèces indigènes recommandés
				17.3	Communiquer sur les actions entreprises par la commune
				17.4	Favoriser les surfaces perméables (moins de bitume)
				17.6	Encourager la plantation de prairie fleurie (privé et communal)
				17.11	Promouvoir les bons usages de l'eau
	Réduire la quantité d'eau potable utilisée	17.1	Réduire la consommation d'eau	17.12	Favoriser la récupération d'eau de pluie

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil général** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Lyka. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé de deux membres de la Municipalité ainsi que du bureau Lyka, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Stéphanie Borgeaud, Syndique
- Marco Baraldini, Municipal
- Sandrine Gaudard, Municipale
- Yann Payen, bureau Lyka

Il se réunit au moins 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du Bureau Lyka (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de 12'366,5 CHF porté au budget annuel sur les 4 prochaines années et pour 50% par une subvention cantonale de l'ordre de 12'366,5 CHF qui sera versée par tranche

annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁷.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 1). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi du projet.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec

⁷ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Boussens s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
La/Le Syndic :

Bogeaud



Date : 10.02.2024
La/Le Secrétaire :

[Signature]

9. Annexe

Annexe 1 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité